



Paroisse Saint-Jean
Procès-verbal de l'assemblée paroissiale ordinaire du
26 mars 2019

à 19h30 dans l'église de Montriond

Présidence : Mme Catherine Hirsch

Présences : 24 personnes

Excusés : Mmes Elisabeth Bez, Madeleine Bovard, Paz Fonjallaz, Jeanine Lavanchy, Jeanne-Marie Perrin, Paulette Steiger et Anne-Isabelle Thévoz
 MM. Emanuel Bez, Michel Bovard, Gérard Jaermann et André Veillon

Procès-verbal : M. Charles Bagaini

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de l'assemblée et principes constitutifs
- 2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 novembre 2018
- 3 Comptes 2018
 - 3.1 Présentation et discussion
 - 3.2 Préavis de la Commission de gestion et des finances
 - 3.3 Approbation
- 4 Rapport annuel du Conseil paroissial
 - 4.1 Présentation et discussion
 - 4.2 Rapport de la Commission de gestion et des finances
 - 4.3 Approbation
- 5 Assemblée paroissiale électorale du 26 mars 2019
Présentation des candidates et candidats
- 6 Synode : Informations sur les travaux en cours
- 7 Région 4 : informations et message du Conseil régional
- 8 Divers et propositions individuelles

1	<p>Il est 19h40 lorsque Mme C. Hirsch, présidente, ouvre l'assemblée et remercie les paroissiennes et paroissiens de leur présence. Le fait d'être là pour cette assemblée ordinaire et pour l'assemblée électorale qui suivra, est un témoignage de l'attachement à notre paroisse. Ces moments offrent l'occasion de participer à la vie de notre communauté et de notre Eglise. Mme C. Hirsch souhaite une cordiale bienvenue à M. Serge Molla, pasteur, qui est parmi nous en tant que répondant du Conseil régional.</p> <p>Le texte intégral des principes constitutifs de l'EERV était à disposition à l'entrée ; chacun a ainsi eu la possibilité de les relire.</p> <p>Le pasteur J.-M. Thévoz nous invite à l'invocation et à la prière avant de nous faire partager le texte du Psaume 23 réécrit par Christian Vez, pasteur dans la paroisse de la Haute-Menthue. Accompagnée au piano par Matthias Seidel, organiste et membre du Conseil, l'assemblée chante <i>Confie à Dieu ta route</i> (Alléluia 47/05).</p> <p>Le secrétaire annonce les noms des personnes excusées.</p> <p>L'assemblée a été régulièrement convoquée dans le délai réglementaire (annonces aux cultes et dans le mensuel <i>Réformés</i> du mois de mars) et l'ordre du jour publié selon le mode habituel (affichage dans les vitrines paroissiales et site Internet paroissial). Nous pouvons donc siéger valablement.</p> <p>Mme C. Hirsch rappelle la teneur des art. 15 et 16 du règlement ecclésiastique (RE) qui définissent la composition de l'assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile. Elle rappelle que, lors de cette assemblée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le scrutin secret, - les membres du Conseil paroissial ne participent pas aux votes (RE art. 100). 	<p><i>Ouverture de l'assemblée</i></p> <p><i>Principes constitutifs</i></p> <p><i>Message</i></p>
---	--	---

	<p>Mme Isabelle Ammann et M. Luc Regamey acceptent la fonction de scrutateurs.</p> <p>La présidente procède au décompte des personnes présentes dans le sens voulu par le RE :</p> <table border="1" data-bbox="261 255 1251 591"> <tr> <td>Total des personnes présentes</td> <td>26</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>▪ avec droit de vote</td> <td></td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation</td> <td></td> <td>---</td> </tr> <tr> <td>▪ présidente de l'assemblée avec droit de vote partiel (en cas de scrutin secret ou pour déterminer la majorité en cas d'égalité de suffrage, RE art. 100)</td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>▪ membres du Conseil avec droit de vote partiel au sens du RE, art. 100, 103 et 104</td> <td></td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>▪ Votes anticipés</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>▪ Visiteur sans droit de vote</td> <td></td> <td>1</td> </tr> </table> <p>L'ordre du jour publié le 18 février 2019 est accepté sans modification.</p>	Total des personnes présentes	26		dont			▪ avec droit de vote		14	▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation		---	▪ présidente de l'assemblée avec droit de vote partiel (en cas de scrutin secret ou pour déterminer la majorité en cas d'égalité de suffrage, RE art. 100)		1	▪ membres du Conseil avec droit de vote partiel au sens du RE, art. 100, 103 et 104		8	▪ Votes anticipés		2	▪ Visiteur sans droit de vote		1	
Total des personnes présentes	26																									
dont																										
▪ avec droit de vote		14																								
▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation		---																								
▪ présidente de l'assemblée avec droit de vote partiel (en cas de scrutin secret ou pour déterminer la majorité en cas d'égalité de suffrage, RE art. 100)		1																								
▪ membres du Conseil avec droit de vote partiel au sens du RE, art. 100, 103 et 104		8																								
▪ Votes anticipés		2																								
▪ Visiteur sans droit de vote		1																								
2	<p>Le procès-verbal a été mis à disposition les 18, 20 et 23 mars au secrétariat paroissial, ainsi que durant les 30 minutes ayant précédé l'ouverture de cette assemblée. De plus, il pouvait être lu sur le site Internet de la paroisse. Sa lecture n'est pas demandée et il est adopté avec remerciements à son auteur.</p>	<p><i>Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 novembre 2018</i></p>																								
<p>3 3.1</p>	<p><u>Comptes 2018</u> <u>Présentation et discussion</u> J.-M. Vanescote, caissier, commente les principaux éléments des comptes 2018 distribués. Il met particulièrement en évidence : <u>Présentation simplifiée</u> - Le total des dépenses courantes est inférieur de 13'000.- par rapport au montant budgété du fait surtout de la diminution exceptionnelle des contributions cantonales. Les autres postes ne varient que très peu par rapport à 2017. - Les recettes de 2018 sont légèrement supérieures à celles de 2017. Mais tout de même inférieures de 14'000.- par rapport au montant budgété. - Un legs de 5'000.- a réduit le déficit courant de 2018. - Le résultat final boucle avec un déficit de 5'000.- (au lieu des 14'000.- budgétés). <u>Dépenses courantes</u> - La diminution d'environ 15'600.- du montant des contributions obligatoires régionale et cantonale par rapport à 2017 est à la base de la baisse importante des dépenses courantes. Les autres postes ne subissent que peu de changements. <u>Recettes courantes</u> Stabilité par rapport aux montants de 2017 sauf en ce qui concerne les services funèbres qui enregistrent une augmentation d'environ 5'800.-. Stabilité au niveau des cultes ordinaires et des engagements par rapport à 2017. Les montants budgétés étaient un peu trop optimistes. Il en est de même pour les journées d'offrande dont le montant est resté pratiquement inchangé par rapport à 2017. <u>Cible Terre nouvelle</u> Même si la cible de 30'000.- a à nouveau été dépassée puisqu'un montant de 42'170.- a été comptabilisé, une certaine baisse est constatée (environ -13% par rapport à 2017). <u>Résultat final</u> L'exercice 2018 boucle avec un résultat final d'environ -5'000.-. M. J.-M. Vanescote souligne que les inquiétudes manifestées ces dernières années par rapport aux déficits régulièrement constatés doivent être relativisées. Notre situation évolue plus lentement que l'on pouvait l'imaginer.</p> <p>3.2 <u>Rapport de la Commission de gestion et des finances</u> M. A. Hartmann lit les conclusions de la Commission qui propose à l'assemblée d'approuver le rapport du Conseil pour sa gestion au cours de l'année 2018, de donner décharge et surtout de remercier le Conseil pour son engagement sans faille.</p> <p>3.3 <u>Approbation</u> Les comptes sont approuvés par applaudissements sans opposition ni abstention. Décharge est donc donnée au trésorier et aux vérificateurs des comptes.</p>	<p><i>Comptes 2018</i></p>																								

<p>4 4.1</p>	<p><u>Rapport annuel du Conseil paroissial</u> <u>Présentation et discussion</u> Des membres du Conseil paroissial commentent à tour de rôle les sujets figurant dans le rapport dont voici les éléments les plus importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande faite au Conseil synodal visant à prolonger le groupe de travail qui remplace l'assemblée régionale. Ses membres, un conseiller ou une conseillère de chaque paroisse et trois ministres, seraient élus par les assemblées paroissiales de la Région. • Difficultés à trouver des bénévoles pour cuisiner et organiser les repas lors des journées d'offrande. • Projet de lancer un appel auprès des paroissiens pour financer les frais d'aménagement de l'espace accueil dans le temple de Montriond. • Communication : création d'un flyer de présentation de la paroisse destinés aux nouveaux protestants arrivant dans nos quartiers ; projet d'améliorer l'information dans les vitrines paroissiales ; projet de relancer le bulletin <i>info-contact</i> grâce à l'aide d'une nouvelle équipe. • Le 26.05.18, participation du culte de l'enfance à une journée régionale lausannoise dans les grottes du Vully : 35 enfants et 18 accompagnants, dont 10 enfants de notre Sous-région. Journée terminée par une célébration dans l'église de Môtier. • Temps fort au mois de juin : le culte sous-régional hors les murs au grand refuge de Sauvabelin. Retrouvailles, chants, chœur interparoissial <i>Prim'sautier</i> accompagné en musique par Mme Josette Weber. • En mars 2018, retraite à Crêt-Bérard des conseils paroissiaux de la sous-région : augmenter les collaborations, cultes sous-régionaux, culte de l'enfance, catéchisme 7-8^e, études bibliques, rubrique commune dans le Réformés, planification commune entre pasteurs (cultes, services funèbres, mariages et baptêmes). Séances régulières entre les trois Conseils, etc. • Réflexion en cours sur les mesures que nous devrions prendre par rapport à l'environnement et à la « sauvegarde de la Création », p.ex. ne plus faire usage de plastique, achat de produits Max Haavelar, etc. • Les personnes qui voudraient faire un don destiné à couvrir les frais de mobilier dans l'espace accueil nouvellement aménagé dans le temple de Montriond peuvent le faire auprès de nos deux pasteurs. <p>Au nom de l'assemblée et à titre personnel, la présidente remercie les membres du Conseil paroissial pour leur travail et leur engagement durant la législature qui s'achève. Ce merci s'adresse en particulier à Christine Boujon, Christine Mathez et Joël Cardinaux qui quittent le Conseil paroissial après avoir participé efficacement à son bon fonctionnement.</p> <p>4.2 <u>Rapport de la Commission de gestion et des finances</u> M. A. Hartmann lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.</p> <p>4.3 <u>Approbaton</u> Le rapport de la Commission de gestion est adopté par applaudissements sans abstention ni avis contraires.</p> <p>Au nom de la communauté paroissiale, Mme C. Hirsch adresse un tout grand merci au Conseil pour l'ensemble du travail accompli tout au long de la législature 2014 – 2019.</p>	<p><i>Rapport annuel du Conseil paroissial</i></p>
<p>5</p>	<p>Les noms des personnes qui sont candidates pour la législature 2019 - 2024 (Bureau de l'assemblée, Conseil paroissial, délégués au Groupe de travail régional et Commission de gestion et des finances) ont été annoncés dans les vitrines paroissiales en même temps que la convocation à l'assemblée d'élection de ce soir.</p> <p><u>Bureau de l'assemblée</u> M. Stéphane Petermann est candidat pour la fonction de vice-président, alors que Mme Catherine Hirsch et M. Charles Bagaini se déclarent d'accord de renouveler leur mandat.</p> <p><u>Conseil paroissial</u> Les candidatures étant actuellement au nombre de 7, une élection complémentaire pourrait avoir lieu ultérieurement si nous voulions un Conseil composé de 8 membres laïques au maximum selon ce que l'assemblée avait décidé le 18.11.18. MM. J.-M. Fonjallaz, H. Vienna et L. Regamey présentent brièvement les deux candidates qui rejoindront le Conseil, à savoir Mmes Garance Ballenegger et Marlyse Dormond.</p>	<p><i>Assemblée paroissiale électorale du 26 mars 2019 Présentation des candidates et candidats</i></p>

	<p><u>Délégués au Groupe de travail régional</u> Un Groupe de travail régional temporaire remplace l'Assemblée régionale jusqu'à la fin de l'actuelle législature, selon décision du Conseil synodal. Demande a été faite au Conseil synodal de prolonger l'existence de ce Groupe de travail. La présidente invite le pasteur J.-M. Thévoz à donner les éléments d'explication et de clarification sur la situation présente. M. Thévoz informe que le Conseil synodal devrait se prononcer dans les prochaines semaines sur l'avenir du Groupe de travail ; la décision sera soit de revenir à l'Assemblée régionale (selon les modalités définies dans le RE, impliquant alors une élection complémentaire pour un second membre laïque), soit de pérenniser le mode de fonctionnement du Groupe de travail (cette solution impliquant une modification du RE qui sera alors soumise au vote du Synode). Le Groupe de travail dispose des prérogatives qui sont celles de l'Assemblée régionale. M. A. Hartmann insiste sur la nécessité de trouver une solution qui permette d'alléger les tâches administratives. M. P. Marguerat rappelle qu'il avait été dit qu'une décision tomberait à la fin de la législature ; il s'étonne que le Conseil synodal n'exige pas l'application du RE. Le pasteur S. Molla apporte quelques compléments d'information en soulignant que nous sommes face à de nombreuses inconnues. Comment ne pas user nos forces et comment concilier RE et soucis du Conseil régional ? La présidente constate que les différentes prises de paroles ont montré de la déception et de la souffrance et appelle de ses vœux un futur mode de fonctionnement accepté, respectueux des efforts des uns et des autres et permettant une action commune efficace au service de l'essentiel. Aujourd'hui, il s'agit d'élire nos deux délégués, soit un ministre et un laïque, à savoir le pasteur J.-M. Thévoz et M. J.-M. Fonjallaz.</p> <p><u>Commission de gestion et des finances</u> Les trois membres actuels, Mme Anne-Lise Bersier, MM. Joël Cardinaux et Antoine Hartmann, sont d'accord de se présenter pour un nouveau mandat.</p>	
6	<p>M. S. Molla, qui n'est pas délégué au Synode, donne quelques informations au sujet du Synode extraordinaire des 8 et 9 mars 2019 à Prilly :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures visant à améliorer la collaboration au secrétariat de l'EERV, au sein du Conseil synodal et avec les Offices • Nomination d'un aumônier à 10% à la Maison des Cèdres • Rôle du responsable de l'ORH afin d'améliorer la gestion des ressources humaines • Arrivée prévue d'une nouvelle personne responsable ORH. <p>Cette situation a été un facteur de turbulences au niveau des ressources humaines. D'autre part, la diminution de 17 équivalents plein temps d'ici à l'été 2020 démontre que nous vivons une période de transition très importante. Notre Eglise est en face de sérieux défis et de difficultés à motiver la relève. Le pasteur S. Molla termine en invitant chacun à porter dans la prière notre Eglise, ses ministres et Conseils de tous les niveaux.</p>	<p><i>Synode : informations sur les décisions en cours</i></p>
7	<p>Ce point a été abordé dans le cadre du point 5.</p>	<p><i>Message du Conseil régional</i></p>
8	<p>Le pasteur H. Vienna nous invite</p> <ul style="list-style-type: none"> • à faire bon accueil aux roses qui seront vendues le samedi 30 mars au profit de Pain pour le prochain aux endroits habituels et • à nous rendre nombreux à la cathédrale le 14 avril, dimanche des Rameaux, pour être aux côtés de 18 catéchumènes dont 6 de Saint-Jean dont il lit les noms. 	<p><i>Divers et propositions individuelles</i></p>

Mme C. Hirsch remercie le pasteur S. Molla de sa participation et de son message puis clôt cette assemblée tout en invitant chacun à rester sur place pour participer à l'assemblée électorale qui suit immédiatement.

Il est 21h30.

PV établi le 28 mars 2019

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire